



BTS Electrotechnique

L'intégration du BTS Electrotechnique nécessite l'obtention d'un baccalauréat technologique STI électrotechnique ou baccalauréat professionnel électrotechnique.



Le Technicien Supérieur en Electrotechnique a pour vocation de réaliser un travail d'ensemblier.

- Électronique de puissance
- Informatique industrielle,
- Équipements électrotechnique,
- Mesures, essais, contrôle,
- Réalisation,
- Maintenance.

Il intervient dans les domaines suivants :

- **réalisation d'équipements électriques** : partant des spécifications d'un cahier des charges, le technicien utilise les matériels disponibles sur le marché pour définir et mettre en œuvre des projets électro-techniques qui associent des actionneurs, des convertisseurs d'énergie, et le dispositif de commande et de dialogue.
- **études** : le technicien participe à l'analyse des besoins du client et à l'élaboration du cahier des charges. Puis il définit les caractéristiques et choisit les matériels appropriés et élabore, adapte le système de distribution d'énergie.
- **maintenance** : c'est une fonction couramment occupée par ce technicien.
- **installation sur site** : le technicien organise le travail, réceptionne les matériels, effectue les réglages nécessaires pour la mise en service.

Deux stages en entreprise ont lieu pendant la formation :

- **stage ouvrier** de deux semaines, à la fin de la 1^{ère} année,
- **stage de technicien** de quatre semaines, au cours de la 2^e année.

Ces deux stages sont validés par un rapport, soutenu devant un jury, leurs notes intervenant dans l'obtention du BTS.

Il existe plusieurs solutions de **poursuites d'études** : formations complémentaires, Ecoles d'ingénieurs, Universités scientifiques, IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres), CNAM (après la vie active), IDPI (licence professionnelle).